



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

FAC – 27 FEVRIER 2026

Déchets illicites - incivilités

Depuis le début de l'année, le Conseil communal a malheureusement constaté une augmentation des dépôts sauvages de déchets.

Il s'agit principalement de sacs non taxés abandonnés dans les conteneurs ou à l'EcoPoint, ainsi que de restes alimentaires jetés en bordure des routes.

Ces incivilités, ajoutées aux divers détritiques et déjections animales laissés sur la voie publique et aux alentours, nécessitent l'intervention des employés communaux. Le temps investi et les coûts administratifs engendrés pèsent sur l'ensemble de la collectivité. Une minorité de personnes impacte ainsi injustement les citoyens respectueux qui remplissent leurs obligations avec sérieux.

Lorsque les responsables de ces actes sont identifiés, des amendes leur sont infligées. Cependant, au-delà de cette modeste compensation financière pour la commune, les autorités déplorent un manque regrettable de civisme et de respect dans de telles situations.

En espérant que chacune et chacun veillera à éliminer ses déchets conformément aux instructions transmises à chaque foyer, le Conseil communal tient à remercier la population pour sa collaboration.

Sonvilier, 27 février 2026

Municipalité de Sonvilier

